



Débat public " Bientraitance pour tous, agissons ensemble ! "

Tours, le 22/07/16

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire (ARS), et la Mutualité Française Centre organisent six débats publics sur le thème de la « Bientraitance pour tous ».

En partenariat avec la Ville de Tours, l'après-midi théâtre-débat aura lieu le vendredi 7 Octobre 2016 de 13 h 30 à 17 h, à la Salle polyvalente du Centre des halles.

Les débats publics se répartiront entre septembre et novembre 2016 dans les six chefs-lieux des départements de la Région Centre-Val de Loire. Ils s'articuleront cette année autour d'après-midi « théâtre-débats » en présence de professionnels de la bientraitance. En amont de celles-ci, des partenaires accueilleront le public sur des stands d'échange et documentaires. Les échanges seront retranscrits en langue des signes pour les personnes sourdes et malentendantes.

Un débat organisé dans le cadre de la démocratie sanitaire :

Dans le cadre de la démocratie sanitaire, l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire (ARS) et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont lancé en 2013 les débats publics afin d'accroître le rôle et l'implication des usagers et de leurs représentants, dans l'amélioration du système de santé, et de les rendre partie prenante de la mise en œuvre de cette politique. Après les maladies cardiovasculaires en 2013, la santé mentale en 2014 puis le cancer en 2015, la thématique retenue en 2016 est celle de la Bientraitance pour tous.

Cette thématique a été choisie dans le cadre d'une commission permanente animée par la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et composée par des acteurs de santé publique.

Pour la troisième année consécutive, le service Prévention et Promotion de la Santé de la Mutualité Française Centre est en charge de l'organisation des débats. Celui-ci répond depuis plusieurs années à des prestations sur mesure auprès de partenaires internes ou externes. Cette après-midi débat aura pour buts principaux de valoriser la contribution de l'utilisateur dans l'élaboration d'une politique de bientraitance, d'informer les usagers, les aidants et les professionnels de santé, de promouvoir la bientraitance au domicile tout comme en institution, de faire émerger les bonnes pratiques recensées sur la région afin de les modéliser, de communiquer sur le respect des personnes et de leur dignité (notion d'éthique), et enfin de donner la parole aux patients et aux familles sur la thématique.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr
Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





La Bienveillance pour tous, agissons ensemble !

La bienveillance, un concept récent

Né au milieu des années 90 dans le secteur de la petite enfance, le terme de bienveillance est rapidement repris dans l'ensemble du secteur médico-social, qui travaille depuis plusieurs années sur les questions de maltraitance, notamment en institution. Le choix du thème de la bienveillance a en outre relevé de la volonté d'aborder les pratiques professionnelles sous un angle positif. L'Agence Nationale de l'Evaluation des Services sociaux et Médicaux-sociaux (l'ANESM) a choisi d'explicitier la notion de bienveillance en priorité, alors même qu'elle est apparue dans la filiation du questionnaire sur la maltraitance. En 2008, l'ANESM publie une recommandation sur la bienveillance où elle affirme: « *La bienveillance ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bienveillance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques, tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable, car il existe une profonde résonance entre maltraitance et bienveillance* ».

Porteur d'attentes fortes et de nombreuses représentations, ce thème concerne l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social. La notion de bienveillance doit vraisemblablement s'accompagner de la notion de bienveillance, plus récente dans sa déclinaison professionnelle, et qui se situe au niveau de l'intention des professionnels et des aidants en général. Elle consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui. En outre, parce qu'elle comporte la dimension de veille, cette notion revêt aussi bien un caractère individuel que collectif. De ce concept, il convient de retenir l'importance de l'intention envers l'autre, intention que viendront soutenir et expliciter le projet individuel d'accompagnement et le projet d'établissement et de service.

On estime en France le nombre d'aidants à 8,3 millions de personnes qui aident au quotidien 5,5 millions de personnes dépendantes. Au près d'enfants malades, de personnes handicapées, de seniors en perte d'autonomie, 57% des aidants sont des aidantes, un sur deux ont une activité salariée et 33% sont des retraités. La moyenne d'âge des aidants en France est de 52 ans. La bienveillance est au cœur de la vie quotidienne de millions de Français aidants et aidés.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr
Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr



La bientraitance en France, quelles sont les politiques menées ?

Le plan douleur 2006-2010, dans son axe ciblant les personnes âgées et vulnérables, intègre une thématique bientraitance. En 2007, le ministère délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille lance un plan de développement de la bientraitance et de renforcement de la lutte contre la maltraitance dont l'objectif est de soutenir l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles – qualité des soins et du prendre soin – en Ehpad, en établissements de santé et à domicile, au bénéfice des personnes âgées et handicapées.

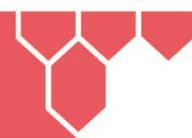
Les Ehpad sont concernés par la mise en œuvre de plusieurs plans et programmes nationaux :

- Le plan maladies neurodégénératives 2014-2019, qui met l'accent sur le diagnostic et l'accompagnement des patients ainsi que sur la nécessité de formation du personnel,
- Le plan pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie 2015-2018, qui s'articule principalement autour de l'information aux patients, la formation des professionnels et l'intervention d'équipes mobiles de soins palliatifs en Ehpad,
- La loi adaptation de la société au vieillissement, et en particulier ses axes :
 - « Anticiper », qui vise au repérage des facteurs de risques de perte d'autonomie et qui comprend, notamment, l'accès de tous à des dispositifs de prévention, un plan national de prévention du suicide des personnes âgées ainsi que le déploiement d'un plan de lutte contre la sur-médication.
 - « Améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie », qui réaffirme les droits et libertés des personnes âgées.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr
Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





Une après-midi sous le signe du théâtre et des débats

Le débat aura lieu en après-midi de 13 h 30 à 17 h. Il sera organisé sous forme d'une table ronde, et modéré par Jean-Yves Le Nezet, directeur départemental de la Nouvelle République 37. Il permettra aux personnes du grand public de poser leurs questions, et d'obtenir des éléments de réponse en présence de professionnels de la bientraitance.

Ce sera pour chacun l'occasion d'élargir son champ de vision et d'apporter de nouvelles pistes de réflexion à l'ensemble des acteurs concernés. Il s'agira précisément de valoriser la contribution de l'usager dans l'élaboration d'une politique de bientraitance, d'informer les usagers, les aidants et les professionnels de santé, de promouvoir la bientraitance au domicile tout comme en institution, de faire émerger les bonnes pratiques recensées sur la région afin de les modéliser, de communiquer sur le respect des personnes et de leur dignité (notion d'éthique), et enfin de donner la parole aux patients et aux familles sur la thématique.

A ce titre, et pour enrichir le débat, une prestation scénique écrite, interprétée et mise en scène par la compagnie Vol de Nuit proposera des bases de réflexion tirées de situations plus concrètes.

Les comédiens proposeront une forme théâtrale qui permettra par sa souplesse et son interactivité d'aborder tous les sujets de façon originale, en gardant le caractère optimiste et humoristique du propos. Plus précisément, il y aura une première scène sur la petite enfance, puis une deuxième sur le handicap à l'âge adulte celle-ci sera écrite à la manière de Molière. Enfin, une dernière saynète sur la vieillesse et la dépendance (à la manière de Pagnol cette fois) sera proposée aux participants.

Entre ces trois scènes, se fera une petite articulation durant laquelle les comédiens ne sortiront pas de scène et se changeront devant les spectateurs tout en continuant leurs échanges. « *Nous voulons provoquer le débat sur la définition de la "bientraitance". Est-ce que la bientraitance pourrait être aussi un comportement qui vise à respecter les désirs et le libre arbitre des malades ?* » s'interroge l'auteur Pascal Laurent. Chaque thématique sera traitée à travers une saynète. Les comédiens pourront ainsi illustrer les thématiques sous leurs différentes facettes.

Le déroulé de l'après midi

- 13 h 30 à 14 h 30 : Stands proposés par les partenaires (Centre Communal d'Action Social, Conseil Départemental 37, Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées 37, France AVC, France Parkinson, Association d'aide à domicile, Fédération autisme centre, Établissement de santé MFCVL, Unafam 37, France Alzheimer, Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé 45, Parcours Etic de l'Estacom Blois)
- 14 h 30 : Ouverture de l'après-midi Monsieur le Maire ou son représentant.
- 14 h 40 : Prise de parole par un représentant de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire et par un représentant de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).
- 14 h 50 : Interprétation théâtrale par la compagnie de théâtre Vol de Nuit.
- 15 h 20 : Débat et échanges sous forme de table ronde en présence d'intervenants professionnels du territoire en lien avec la bientraitance (*Espace de réflexion éthique, psychologue, plateforme de répit des aidants familiaux*).
- 17 h : Clôture de la soirée par Monsieur Jean-Pierre Labbé, Délégué départemental d'Indre et Loire de la Mutualité Française Centre, Président de la MFCVL.

Inscription en ligne conseillée : <http://www.centre.mutualite.fr> ou au 02 54 70 59 48

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





La compagnie théâtrale Vol de Nuit

La compagnie Vol de Nuit est née en 1998, composée de comédiens, chanteurs, musiciens, éclairagistes, décorateurs, auteurs. Tous sont professionnels depuis plus de 30 ans et ont l'habitude de travailler ensemble en équipe. Elle met sa compétence théâtrale, musicale, écrivaine au service de la parole. Ses mots, ses notes et son humour sont les ingrédients d'un théâtre qui s'inscrit dans la cité. Elle soutient une parole citoyenne qui fait avancer chacun d'entre nous individuellement et ensemble.

Dans cet esprit créatif et ce regard inventif, elle a réalisé de nombreuses créations théâtrales et musicales : **Le Baiser mécanique** ; **Boby Lapointe le sous-titré** ; **Un p'tit crime et l'addition** ; **Un Homme sur deux est une Femme** ; **Quoi de neuf ? Molière!** Ses tournées sont nombreuses sur les scènes françaises ainsi que ses interventions dans le milieu scolaire notamment au lycée Efragrir à Mignières où elle présente certains de ses spectacles devant les jeunes élèves en formation Services d'aides à domicile. Elle a participé à plusieurs colloques ou conférences en improvisant la parole des intervenants. Elle a répondu à plusieurs commandes :

- **Saynètes** sur le monde du travail pour des entreprises,
- Pièces de théâtre **Du côté de chez soi** (*la vie avec l'avancée en âge*) CRCAS Agirc Arrco centre et **Mathilde, Jacques et les autres** (*les aidants familiaux*) Conseil Départemental Eure et Loir Service aux seniors,
- Improvisations dites de Restitution lors de conférences ou salons (le bien vieillir ; le handicap ; la sexualité des seniors ; la maladie d'Alzheimer ; les soins palliatifs hôpital de Chartres ; l'enfermement (milieu carcéral et psychiatrique) ; Matches d'improvisations Ligue Parisienne du Bataclan.

La troupe sera composée de Cathy Lamy ainsi que de Pascal Laurent et Olivier Lecoq. L'auteur des saynètes sur la bientraitance est Pascal Laurent.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr
Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr



A propos de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie permet aux représentants des usagers du système de santé de s'exprimer, et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge.

La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie rassemble :

- les collectivités territoriales,
- les usagers et les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'ARS
- les conférences de territoires,
- les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes,
- les professionnels du système de santé,
- les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux,
- les organismes de protection sociale.

Quatre années après sa création, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie s'est réunie le 30 septembre 2014 à Fleury-les-Aubrais (45) pour installer la conférence, élire son nouveau Président puis désigner les membres des Commissions. Monsieur Michel Moujart a été reconduit pour 4 ans en tant que Président de la CRSA de la région Centre.

La CRSA comprend une centaine de membres ayant voix délibérative et s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées.

- **L'assemblée plénière** réunit les membres des huit collèges et les membres consultatifs. Elle rend un avis sur le PRS, le plan stratégique régional de santé, les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et médico-sociale et le rapport annuel sur le respect des droits des usagers.
- **La commission permanente** exerce en dehors des séances plénières l'ensemble des attributions dévolues à la Conférence. Elle est chargée de préparer l'avis rendu par la Conférence sur le plan stratégique régional de santé, de rendre un rapport annuel d'activité, de formuler un avis lorsque la consultation de la Conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées, de préparer les éléments soumis au débat public.
- **Les quatre commissions spécialisées :**
 - *la commission spécialisée de la prévention* prépare un avis sur le projet régional de prévention dont elle assure le suivi et l'évaluation,
 - *la commission spécialisée de l'organisation des soins* prépare un avis sur le projet régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire. L'ARS consulte cette commission sur les autorisations, la politique d'implantation, l'activité des professionnels de santé dans les territoires, l'aide médicale urgente et la permanence des soins, l'organisation des transports, la création des établissements publics de santé et des groupements de coopération sanitaire, la politique de contractualisation,
 - *la commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-sociaux* est chargée de préparer un avis sur le projet régional de l'organisation médico-sociale, de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale, d'émettre un avis sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), de formuler toute proposition et d'élaborer un rapport d'activité tous les quatre ans,
 - *la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé* élabore un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliquées et respectés les droits des usagers, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaire et médico-social.

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





A propos de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

L'Agence régionale de santé définit et met en œuvre la politique de santé dans la région. Elle agit sur le champ de la santé dans sa globalité : prévention et promotion de la santé, veille et sécurité sanitaires, organisation de l'offre de soins en ambulatoire et en établissements de santé, organisation de la prise en charge médico-sociale.

Les grandes missions de l'ARS

- Piloter la politique de santé publique et environnementale :
- organiser la veille et la sécurité sanitaires, anticiper, préparer et gérer les crises sanitaires, en liaison avec les préfets,
- Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé.
- Coordonner les acteurs des secteurs ambulatoire, hospitalier et médico-social, pour mieux répondre aux besoins et garantir l'efficacité du système de santé :
- Faciliter l'accès aux soins pour tous,
- Assurer la qualité, la sécurité des prises en charge et l'efficacité au meilleur coût en tenant compte des besoins et spécificités des territoires.

La politique régionale de santé

La mise en œuvre de la politique de santé passe notamment par la définition du Projet régional de santé (PRS). Le PRS vise à déterminer les priorités des politiques de santé en région, dans les différents champs hospitalier, ambulatoire, médico-social et de prévention, au plus près des besoins de la population et dans une logique territoriale. L'ARS décline aux niveaux régional et territorial les actions prévues dans le PRS. La construction de programmes au sein des départements en est l'illustration. Ces programmes sont fondés sur des actions d'adaptation de l'offre, de coordination des acteurs locaux et de coopération.

La concertation des acteurs de santé

L'ARS pilote une démarche globale de démocratie sanitaire, qui vise à associer l'ensemble des acteurs du système de santé : professionnels de santé, représentants des usagers, collectivités territoriales, opérateurs, organismes de protection sociale...

Les instances de démocratie sanitaire, et notamment la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et les conseils territoriaux de santé, ont pour objectif de susciter les échanges, les débats et d'aboutir à des propositions.

Elles veillent également au respect et au développement des droits des usagers du système de santé.

Site Internet ARS Centre-Val de Loire : www.ars.centre-val-de-loire.sante.fr

Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr





A propos de la Mutualité Française Centre

La Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) est le premier mouvement social de France : plus d'une personne sur deux est mutualiste. Elle fédère la quasi-totalité des mutuelles santé. Son rôle est de représenter les mutuelles et de défendre leurs intérêts collectifs. Elle est force de proposition dans les grands dossiers du système de santé.

Au niveau régional, la Mutualité Française Centre (MFC) a pour mission de représenter le mouvement mutualiste auprès des partenaires et des instances régionales de santé. Elle représente plus de 200 mutuelles, plus de 682 000 adhérents soit près de 1,4 million de personnes protégées. Acteur de l'économie sociale et solidaire, elle participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé publiques locales, régionales et nationales.

La Mutualité Française Centre dispose d'un réseau d'élus militants, d'une équipe composée de salariés formés en ingénierie de projets en santé publique.

Par ailleurs, ce pôle est renforcé par les compétences techniques des 1 500 salariés des Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes (réseaux sanitaires, social, médico-social).

Le Service Prévention et Promotion de la Santé :

Le Service Prévention et Promotion de la Santé de la Mutualité Française Centre intervient sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Il inscrit ses programmes de promotion de la santé dans les plans régionaux de santé.

Les activités sont notamment menées dans le cadre de Priorité Santé Mutualiste et orientées par les priorités de la FNMF et les administrations régionales de santé, dont le Projet Régional de Santé de l'Agence régionale de santé du Centre.

Les financements croisent les ressources mutualistes régionales, nationales (Fonds National Prévention de la FNMF) ainsi que des ressources publiques et privées.

La Mutualité Française Centre s'est engagée depuis 2011 dans une démarche qualité tournée vers ses clients et leurs satisfactions. Le premier pas dans cette démarche fut l'utilisation du guide de l'INPES « Améliorer la qualité de vos actions en Promotion de la santé », outil reconnu et utilisé par de nombreuses Unions Régionales. Capitalisant sur cette bonne appréhension de la culture qualité par les équipes, la Mutualité Française Centre a entrepris d'obtenir une certification de ses pratiques par un organisme indépendant.

L'obtention de la certification ISO 9001 en mars 2014, accordée par SOCOTEC Certification, atteste de l'efficacité des processus mis en œuvre par la MFC. Elle démontre son aptitude à proposer des actions (formations, conférences-débats, ateliers, groupes de travail) de qualité et confirme sa volonté de recherche d'amélioration continue.

La MFC devient ainsi la première Union Régionale à obtenir un label qualité externe pour ses activités de prévention.



Contact presse :

Julien THAVAUD - 02 54 70 59 80 - 06 83 63 29 96 - julien.thavaud@murec.fr

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr

Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr

